



# CLUB DES SPORTS CHAMONIX MONT-BLANC

99, avenue de la Plage - 74400 - CHAMONIX MONT-BLANC  
+33 (0)4 50 53 11 57 - club@chamonixsport.com - www.chamonixsport.com

Fondation du Club 5 avril 1943 | Agrément Ministériel N°2185 M du 16-07-1947  
siret 776 553 521 00027 | TVA FR32776553521 | APE 9312Z

## **DROIT A L'IMAGE**

Le Club des Sports de Chamonix est organisateur d'une manifestation sportive dénommé « Marathon du Mont Blanc » qui se déroule du 25 au 28 juin 2026.

En application des dispositions de l'article L 333-1 du Code du sport, le Club des sports de Chamonix est propriétaire exclusif du droit d'exploitation de cette manifestation.

Dans ce cadre, le Club des Sports de Chamonix est seul titulaire du droit à l'image de chacun des concurrents participants à la manifestation, qui ont renoncé à s'en prévaloir par adhésion expresse lors de leur inscription.

Toute communication sur l'évènement ou utilisation d'images de l'évènement devra se faire dans le respect du nom de l'évènement, des marques déposées et avec l'accord officiel de l'organisation.

En conséquence, seule l'organisation est titulaire du droit d'utiliser l'image des coureurs et peut transmettre ce droit.

A défaut de souscription d'une licence d'exploitation auprès du Club des Sports de Chamonix la captation et l'utilisation d'image est strictement interdite.

Cela signifie que l'utilisation de toute image en course présentant des coureurs est soumise à une licence délivrée par le Club des Sports de Chamonix.

[Marathon du Mont-Blanc 2026 : Achat licence droit d'image](#)



# CLUB DES SPORTS CHAMONIX MONT-BLANC

99, avenue de la Plage - 74400 - CHAMONIX MONT-BLANC  
+33 (0)4 50 53 11 57 - club@chamonixsport.com - www.chamonixsport.com

Fondation du Club 5 avril 1943 | Agrément Ministériel N°2185 M du 16-07-1947  
siret 776 553 521 00027 | TVA FR32776553521 | APE 9312Z

## Licences d'utilisation de l'image du Marathon du Mont-Blanc

Une marque non-partenaire du Marathon du Mont-Blanc peut acheter le droit de capter du contenu lors de l'événement et d'utiliser ce contenu dans une période définie.

Les licences disponibles et leurs prix diffèrent en fonction de la période d'utilisation du contenu capté lors de l'événement : **Court terme, Long terme ou Package**.

**Pour une licence « court terme »** : contenu capté entre le vendredi 26 et le dimanche 28 juin 2026 et exploité entre le vendredi 26 juin et le vendredi 3 juillet 2026 inclus.

Le prix est de 600€ HT par jour de captation de contenu ou de 1500€ HT pour les 3 jours.

Cette licence permet d'avoir un maximum de 3 appareils accrédités pour la captation (caméra, appareil photo, portable).

Avec cette licence, les images ne sont plus exploitables à partir du samedi 04 juillet 2026.

Lors du partage du contenu, la marque détentrice de la licence devra obligatoirement faire apparaître le crédit du @Marathon du Mont-Blanc.

**Pour une licence « long terme »** : contenu capté entre le vendredi 26 et le dimanche 28 juin 2026 et exploité à partir du samedi 04 juillet 2026 pour une durée de 10 ans.

Le prix est de 1200€ HT par jour de captation ou de 3 300€ HT pour les 3 jours.

Cette licence permet d'avoir un maximum de 3 appareils accrédités (caméra, appareil photo, portable).

Avec cette licence, les images ne sont pas exploitables pendant le week-end et la semaine suivant l'événement (du vendredi 26 juin au vendredi 3 juillet inclus).

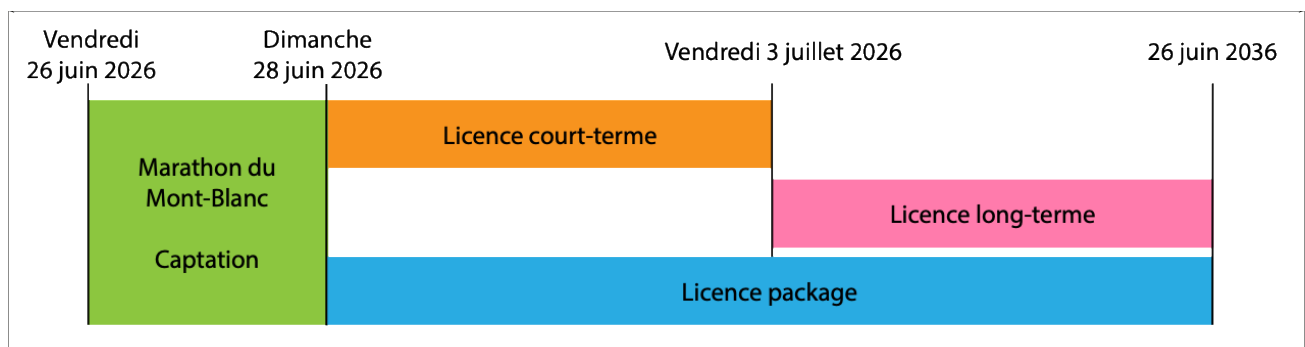
Lors du partage du contenu, la marque détentrice de la licence devra obligatoirement faire apparaître le crédit du @Marathon du Mont-Blanc.

**Pour une licence « package »** : regroupant les droits des licences « court terme » et « Long terme », le prix est de 4 200€ HT pour l'ensemble du week-end (pas de tarifs par jour).

Cette licence permet d'avoir un maximum de 3 appareils accrédités (caméra, appareil photo, portable).

Avec cette licence, les images sont exploitables pendant le week-end, la semaine suivante et jusqu'à 10 ans.

Lors du partage du contenu, la marque détentrice de la licence devra obligatoirement faire apparaître le crédit du @Marathon du Mont-Blanc.



### Conditions de production d'images :

- *Reconnaissance des personnes et appareils accrédités :*

Les personnes accréditées possédant une licence devront porter leur accréditation 'Brand Staff' et une chasuble (remise par l'organisation contre un dépôt de caution de 20€). Les appareils autorisés à capter les images devront être identifiables grâce à un autocollant remis par l'organisation.

A défaut d'un de ces 3 éléments, la personne sera interdite de capter instantanément et la marque devra payer une amende forfaitaire de 8 000€ par appareil non accrédité.

Toute marque contrevenant à ces règles sera poursuivie en justice.



# CLUB DES SPORTS CHAMONIX MONT-BLANC

99, avenue de la Plage - 74400 - CHAMONIX MONT-BLANC  
+33 (0)4 50 53 11 57 - club@chamonixsport.com - www.chamonixsport.com

Fondation du Club 5 avril 1943 | Agrément Ministériel N°2185 M du 16-07-1947  
siret 776 553 521 00027 | TVA FR32776553521 | APE 9312Z

## ▪ Zones de production – Départ / Arrivée :

Les personnes accréditées pour une même marque pourront accéder à l'intérieur de la zone de départ ou d'arrivée uniquement 1 par 1.

En plus des accréditations, une seule « sur-accréditation » sera délivrée par marque. Cette sur-accréditation devra être présentée pour accéder à la plateforme photo de la ligne d'arrivée.

La plateforme d'arrivée sera accessible dans une limite de 30 minutes par marque. Les changements de personnes sur la plateforme devront être demandés à la personne de l'organisation sur place avant d'être effectués, dans le but de ne pas gêner les autres cadres présents.

## ▪ Zones de production – ravitaillements :

Les personnes accréditées Brand Staff ne sont pas autorisées à entrer à l'intérieur des ravitaillements. Elles sont autorisées 100 mètres avant et 100 mètres après les ravitaillements.

## ▪ Priorité de production :

Un ordre de priorité devra être respecté dans toutes les situations et dans toutes les zones :

1. les cadres vidéo et photographes de l'organisation
2. les journalistes et photographes accrédités 'presse'
3. les cadres vidéo et photographe des partenaires de l'événement
4. les cadres vidéo et photographe ayant acheté une licence

En cas de non-respect de cette priorité, toute personne pourra se voir interdite de cadrage à tout moment.

## ▪ ☹ Productions interdites :

- Certaines zones sont interdites de productions. L'identification de ces zones sera possible grâce à une carte transmise aux cadres au moment du retrait de leur accréditation.
- Le suivi de la tête de course en live le long du parcours est réservé exclusivement à l'organisation.
- Il est interdit de suivre la tête de course en courant ou en VTT au détriment de la production live/photo vidéo de l'organisation. Une distance de sécurité avec les participants est à respecter.
- Il est interdit de produire du contenu incitant à la sortie des sentiers, hors-piste ou dégradations des sentiers ou des milieux.

Toute attitude irrespectueuse envers les bénévoles, les coureurs, les habitants de la Vallée de Chamonix, ou tout membre de l'organisation entraînera le retrait immédiat de la chasuble et de l'accréditation. Ce qui entraînera de fait une annulation pure et simple des droits octroyés dans le cadre de la licence droit à l'image.

[Marathon du Mont-Blanc 2026 : Achat licence droit d'image](#)